

16 novembre 2018

RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

SOMMAIRE

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

3	Protocole départemental de coordination pour la protection de l'enfant en Sarthe	4
6	Report au 1er février 2019 des remboursements des prêts sans intérêt octroyés à l'hôpital de Montval-sur-Loir	49

Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

14	Convention relative au projet de déploiement du programme SI MDPH Tronc commun Palier 1	57
----	---	----

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

15	Convention relative aux modalités de coopération entre la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, la Maison Départementale des Personnes Handicapées et le Département	80
18	Tarifs 2019 de demi-pension Précision concernant la prestation "plat unique"	91

Commission Infrastructures routières

21	Modification de la répartition du programme 2018 d'opérations de sécurité sur les routes départementales	93
22	Aménagement du passage de Vaux sur la RD 91 à Yvré-l'Evêque	96
23	Dégagement de visibilité RD 323/RD 99 à Villaines-la-Gonais Acquisition d'une parcelle aux consorts Josse	102
24	Cession d'un délaissé de voirie au Mans	106
25	Cession d'une parcelle à la commune de La Chapelle-Saint-Aubin et classement d'une parcelle dans le domaine public départemental	111

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

32	Avis sur le projet de SAGE du bassin versant de la Sarthe aval	116
----	--	-----

- 49 **Transfert du collège Jacques Prévert à Pontvallain au Département de la Sarthe** 170

vendredi 16 novembre 2018

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 3

PROTOCOLE DÉPARTEMENTAL DE COORDINATION POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT EN SARTHE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Excusés : Mme Elen DEBOST, M. Laurent HUBERT, M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à M. François BOUSSARD, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer l'actualisation 2018 du Protocole départemental de coordination pour la protection de l'enfant en Sarthe.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/11/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20181116-
lmc127924-DE-1-1
Publication le 27/11/18
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 16 novembre 2018

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 6

REPORT AU 1ER FÉVRIER 2019 DES REMBOURSEMENTS DES PRÊTS SANS INTÉRÊT OCTROYÉS À L'HÔPITAL DE MONTVAL-SUR-LOIR

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Excusés : Mme Elen DEBOST, M. Laurent HUBERT, M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à M. François BOUSSARD, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Résultat du vote : 18 pour 0 contre 0 abstention

Mme PAVY-MORANCAIS, Vice-présidente du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Château du Loir, ne prend part ni au débat, ni au vote.

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser le report au 1er février 2019 des mensualités de remboursements des prêts sans intérêt consentis au Centre hospitalier de Château du Loir pour un montant total de 676 000 € afin de disposer d'un délai supplémentaire pour finaliser les négociations à venir sur de nouvelles modalités de remboursement des prêts sans intérêt, plus adaptées à la situation financière de l'hôpital.

DECIDE que les prêts sans intérêt octroyés en 2013 et 2014 pour un montant total de 676 000 € feront l'objet de 11 mensualités de 56 333 € et une mensualité de 56 337 €, à compter du 1er février 2019 conformément aux avenants de contrats de prêts sans intérêt annexés,

AUTORISE le Président à signer les avenants joints en annexe.

ABROGE la décision n°7 de la Commission permanente du 18 novembre 2016 fixant les remboursements des prêts dans intérêts à compter du 1er juillet 2018.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/11/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20181116-
Imc127900-DE-1-1

Publication le 27/11/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 16 novembre 2018

Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

DÉLIBÉRATION N° 14

CONVENTION RELATIVE AU PROJET DE DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME SI MDPH TRONC COMMUN PALIER 1

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Excusés : Mme Elen DEBOST, M. Laurent HUBERT, M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à M. François BOUSSARD, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le modèle de convention relative au projet de déploiement du programme SI MDPH
Tronc Commun Palier 1,

HABILITE le Président à signer les conventions entre le Département de la Sarthe, La MDPH et le
CNSA

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/11/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20181116-
lmc127803-DE-1-1

Publication le 27/11/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 16 novembre 2018

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

DÉLIBÉRATION N° 15

CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE
COOPÉRATION ENTRE LA DIRECTION DES SERVICES
DÉPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE, LA
MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES
HANDICAPÉES ET LE DÉPARTEMENT

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Excusés : Mme Elen DEBOST, M. Laurent HUBERT, M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à M. François BOUSSARD, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer la convention de partenariat avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées et la Direction Départementale des Services Départementaux de l'Education Nationale ayant pour objectif de fixer le champ d'intervention des enseignants référents et d'organiser les modalités de financement des frais de fonctionnement de ces enseignants.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/11/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20181116-
Imc128648-DE-1-1
Publication le 27/11/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 16 novembre 2018

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

DÉLIBÉRATION N° 18

TARIFS 2019 DE DEMI-PENSION PRÉCISION CONCERNANT LA PRESTATION "PLAT UNIQUE"

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Excusés : Mme Elen DEBOST, M. Laurent HUBERT, M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à M. François BOUSSARD, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de proposer une prestation « plat unique » à 3,50 €, à titre expérimental sur 4 à 5 collèges, sur la période de janvier à juin 2019.

PRECISE que cette clause vient compléter la délibération du 19 octobre 2018.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/11/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20181116-
lmc127911-DE-1-1
Publication le 27/11/18
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 16 novembre 2018

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 21

MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DU PROGRAMME 2018 D'OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Excusés : Mme Elen DEBOST, M. Laurent HUBERT, M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à M. François BOUSSARD, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter sur l'autorisation de programme de 1 500 000 €, votée pour le programme 2018 d'opérations de sécurité, **3 500 €** pour l'aménagement du carrefour RD 301 / RD 83 / VC 206 à Bonnetable.

PREND NOTE qu'il restera 622 500 € d'autorisation de programme à affecter,

HABILITE le Président à signer les actes d'acquisitions, de vente ou d'échanges d'immeubles et tous les actes se rapportant à ces opérations.

AUTORISE le Président à recevoir et authentifier les actes rédigés en la forme administrative d'acquisition, de ventes ou d'échanges d'immeubles,

HABILITE le 1^{er} Vice-Président à signer les actes reçus en la forme administrative.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/11/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20181116-
Imc127923-DE-1-1

Publication le 27/11/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 16 novembre 2018

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 22

AMÉNAGEMENT DU PASSAGE DE VAUX SUR LA RD 91 À YVRÉ-L'EVÊQUE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Excusés : Mme Elen DEBOST, M. Laurent HUBERT, M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à M. François BOUSSARD, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Vu l'article L 1311-13 du C.G.C.T.,
Vu l'estimation du pôle d'évaluation,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE l'acquisition au prix forfaitaire de 22,50 € le mètre carré de la parcelle cadastrée section AT n° 341, pour une surface de 41 m² appartenant à Monsieur et Madame LIGNEUL.

PRÉCISE que l'acquisition fera l'objet d'un acte rédigé en la forme administrative par le Président du Conseil départemental.

PRÉCISE que les frais de géomètre et de publicité foncière sont pris en charge par le Département.

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer l'acte administratif à intervenir et tous documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/11/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20181116-
Imc127925-DE-1-1
Publication le 27/11/18
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 16 novembre 2018

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 23

**DÉGAGEMENT DE VISIBILITÉ RD 323/RD 99 À VILLAINES-
LA-GONNAIS
ACQUISITION D'UNE PARCELLE AUX CONSORTS JOSSE**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Excusés : Mme Elen DEBOST, M. Laurent HUBERT, M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à M. François BOUSSARD, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'acquérir aux consorts JOSSE, leur parcelle nouvellement cadastrée section ZD n° 118, d'une superficie de 114 m² sur la commune de Villaines-la-Gonais, pour la somme de 45,60 € afin de réaliser un dégagement de visibilité au carrefour de la RD 323/RD 99.

PRÉCISE que tous les frais afférents à cette acquisition seront à la charge du Département de la Sarthe, notamment les frais de Maître Annabelle MULOT-VERGNE, chargée de rédiger l'acte authentique.

HABILITE le Président à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/11/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20181116-
lmc127914-DE-1-1

Publication le 27/11/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 16 novembre 2018

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 24

CESSION D'UN DÉLAISSÉ DE VOIRIE AU MANS

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Excusés : Mme Elen DEBOST, M. Laurent HUBERT, M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à M. François BOUSSARD, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Vu l'article L 1311-13 du C.G.C.T.,
Vu les estimations du pôle d'évaluation des 8 et 10 octobre 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de déclasser du domaine public les parcelles nouvellement cadastrées section NR n° 851, section NR n° 852 et section NR n° 853, situées sur la commune du Mans, inutile aux besoins de la voirie départementale.

AUTORISE les cessions suivantes au prix de 1 €/m² :

- parcelle cadastrée section NR n° 851, pour une surface de 127 m², au profit de l'indivision DODIER/ANDRE, soit **127 €**,
- parcelle cadastrée section NR n° 852, pour une surface de 953 m², au profit de Monsieur COSNET, gérant de la SCI LA TEILLAIE 36, soit **953 €**,
- parcelle cadastrée section NR n° 853, pour une surface de 229 m², au profit de l'indivision LE ROY, soit **229 €**.

PRÉCISE que ces cessions feront l'objet d'actes rédigés en la forme administrative par le Président du Conseil départemental.

PRÉCISE que les frais de géomètre sont pris en charge par le Département et les frais de publicité foncière par les acquéreurs.

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer les actes administratifs à intervenir et tous documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/11/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20181116-
Imc127928-DE-1-1

Publication le 27/11/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Verger', is written over a horizontal line.

Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 16 novembre 2018

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 25

**CESSION D'UNE PARCELLE À LA COMMUNE DE LA
CHAPELLE-SAINT-AUBIN ET CLASSEMENT D'UNE PARCELLE
DANS LE DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Excusés : Mme Elen DEBOST, M. Laurent HUBERT, M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à M. François BOUSSARD, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Vu l'article L 1311-13 du C.G.C.T.,
Vu l'estimation du pôle d'évaluation en date du 11 septembre 2018,
Vu la délibération de la commune de La Chapelle-Saint-Aubin,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de classer dans le domaine public départemental la parcelle nouvellement cadastrée section ZE n° 147, située sur la commune de La Milesse.

AUTORISE la cession de la parcelle cadastrée section ZE n° 145 à La Milesse, pour une surface de 1 929 m², au profit de la commune de La Chapelle-Saint-Aubin, moyennant le prix symbolique de 1 €.

PRÉCISE que la cession à la commune fera l'objet d'un acte rédigé en la forme administrative par le Président du Conseil départemental.

PRÉCISE que les frais de géomètre sont pris en charge par le Département et les frais de publicité foncière par l'acquéreur.

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer les actes administratifs à intervenir et tous documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/11/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20181116-
Imc127913-DE-1-1

Publication le 27/11/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 16 novembre 2018

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 32

AVIS SUR LE PROJET DE SAGE DU BASSIN VERSANT DE LA SARTHE AVAL

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Excusés : Mme Elen DEBOST, M. Laurent HUBERT, M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à M. François BOUSSARD, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de donner un **avis favorable** au Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE Sarthe aval validé par la CLÉ du 5 juin 2018.

DECIDE de formuler les recommandations suivantes :

- Gestion du domaine public fluvial : veiller à assurer une gestion cohérente avec les enjeux en matière de tourisme, sports, préservation des écosystèmes.
- Hydroélectricité : veiller à ne pas se priver d'un potentiel d'hydro-électricité au moment où la recherche d'énergies renouvelables constitue un enjeu national.
- Continuité écologique : la continuité impose aussi le transfert des sédiments. La mesure proposée par l'ouverture simultanée des ouvrages est à encourager sans pour autant contraindre les usages en cours de promotion. En outre, le tourisme fluvial ne doit pas être impacté par ces mesures.

Concernant le Règlement du SAGE : Le Conseil départemental souhaite l'ajout d'une précision au premier alinéa de l'article 2 : INTERDIRE LA DESTRUCTION DE ZONES HUMIDES....

.... Sauf s'il est démontré l'existence d'enjeux liés à la sécurité des personnes, des habitations, des bâtiments d'activité et des infrastructures de transport existantes ou relatifs à la conservation du patrimoine lié à ces infrastructures.

Sous cette réserve, le Conseil départemental émet également **un avis favorable** au règlement du SAGE Sarthe aval.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/11/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20181116-
Imc127927-DE-1-1

Publication le 27/11/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Verger', is written over a horizontal line.

Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 16 novembre 2018

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 49

TRANSFERT DU COLLÈGE JACQUES PRÉVERT À PONTVALLAIN AU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Excusés : Mme Elen DEBOST, M. Laurent HUBERT, M. Christophe ROUILLON.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Mme Véronique RIVRON donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à M. François BOUSSARD, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu la loi n° 2004-809 en date du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales,
Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Sud Sarthe en date du 13 septembre 2018,
Vu l'article L 1311-13 du C.G.C.T.,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le transfert au profit du Département du terrain d'assiette et des biens immobiliers du collège Jacques Prévert à Pontvallain, cadastrés section G n° 1133 et n° 1135, d'une surface totale de 1 ha 58 a 07 ca, moyennant le prix symbolique de 1 euro.

PRÉCISE que les frais de publication sont à la charge du Département de la Sarthe.

PRÉCISE que cette acquisition fera l'objet d'un acte administratif reçu et authentifié par le Président du Conseil départemental de la Sarthe.

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer l'acte à intervenir et tous les documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 26/11/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20181116-
Imc127915-DE-1-1

Publication le 27/11/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC